



**SERVICES PUBLICS CFE-CGC**  
**15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS**

☎ 01.44.70.65.90 e-mail :

[fonctions.publiques@cfecgcfp.org](mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org)

<http://cfecgcfp.org/>

Déclaration préalable

Réunion de lancement de la concertation sur le chantier n°1

Dialogue social

09 avril 2018

Monsieur le Ministre,

En préambule, je tiens à rappeler l'attachement fort de la fédération des services publics CFE CGC réaffirme à un dialogue social réel, respectueux et constructif.

La réunion d'aujourd'hui porte sur le premier chantier prioritaire du Gouvernement, intitulé « *comment définir un nouveau modèle de dialogue social avec un meilleur fonctionnement des instances représentatives et une dynamisation du dialogue social aux niveaux pertinents ?* ».

Dans l'introduction du document d'orientation, il est indiqué que « *l'objectif du Gouvernement est de s'appuyer sur une vision aussi partagée que possible des objets de la concertation, du calendrier et de la méthode* ».

Autant vous dire d'emblée, Monsieur le Ministre, que sur le chantier du dialogue social, nous ne partageons pas la même vision des « objets de la concertation » !

Nous ne partageons pas les constats figurant dans le document d'orientation, constats dont il est d'ailleurs impossible de connaître les fondements et qui tiennent plus de la pétition de principe que de réels bilans quantitatifs et qualitatifs.

Je citerai un seul exemple, pour illustrer mon propos : il est indiqué que « *les instances consultatives présentent aujourd'hui des faiblesses de plusieurs ordres qui impactent l'efficacité de plusieurs processus RH fondamentaux* ».

La fédération des services publics aimerait savoir à partir de quels bilans ont été établies ces faiblesses et sur quelles évaluations le Gouvernement s'appuie pour indiquer que le fonctionnement actuel des instances consultatives impacterait l'efficacité de plusieurs processus RH fondamentaux ?

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons pas partager les constats dressés dans le document d'orientation qui sont, dans l'ensemble, à charge, et faute d'éléments objectifs d'appréciation, ils n'ont, à nos yeux, aucune valeur.

Ces éléments de constat ne peuvent en aucun cas servir de base de discussion à d'éventuelles modifications que le Gouvernement souhaiterait apporter au fonctionnement des instances consultatives de la fonction publique.

A nos yeux, les instances consultatives prévues par le statut général de la fonction publique, CAP, CCP, CT, CHSCT, doivent demeurer et être renforcées.

Elles garantissent aux agents un examen individuel, indépendant et transparent, tant des situations individuelles, que des questions d'organisation et de fonctionnement des services ou encore, des questions relatives aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des agents.

La fédération des Services Publics CFE-CGC ne partage pas la vision du Gouvernement, qui, sous prétexte de compétences redondantes, souhaite fusionner, comme dans le privé, CT et CHSCT, avec comme seul réel objectif de réduire les moyens attribués aux représentants du personnel.

Fusionner les CT et les CHSCT, c'est, pour nous, franchir une ligne rouge, et remettre en cause le travail accompli par les CHSCT depuis leur création ainsi que leur niveau d'expertise en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents publics.

Remettre en question les missions des CAP et des CCP, c'est, pour nous, franchir une deuxième ligne rouge, en privant les agents publics de garanties essentielles et d'un examen objectif et contradictoire de leur situation administrative et de leur déroulement de carrière.

Pour la fédération des services publics CFE CGC, une réforme des instances consultatives, et plus largement du dialogue social, doit trouver son fondement dans une vision positive, nourrie de bilans et d'état des lieux, et négociée dans le cadre d'un dialogue social sincère.

Sachant que le statut général offre déjà de nombreuses possibilités de faire évoluer les instances consultatives, s'agissant par exemple, du niveau de déconcentration et de proximité, la fédération des Services Publics CFE-CGC sera donc, comme à son habitude, force de propositions, dans l'intérêt général et dans celui des agents de la fonction publique.

Nous n'avons de cesse de répéter, Monsieur le Ministre, qu'une réforme ne peut aboutir sans ou contre les agents publics et leurs représentants, comme cela a été rappelé en préambule par un des experts qui est intervenu au titre de l'administration. Nous restons convaincus qu'une réforme d'une telle ampleur, telle que souhaitée par le Gouvernement, ne peut se faire dans les conditions actuelles.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de nous entendre et de prendre en compte nos demandes.

Merci de votre attention.